

GROUPEMENT DE BASKET-BALL AMATEUR (G.B.B.A)

REGLEMENT DE LA COUPE

1/ Les équipes évoluant dans le championnat du groupement seront automatiquement inscrites pour la compétition de la coupe G.B.B.A.

A l'exception, toutefois, des équipes hors championnat qui ne peuvent participer à la coupe.

2/ Si une équipe, **pour des raisons objectives**, ne souhaite pas participer à la coupe, elle devra le signaler au secrétariat par mail à l'adresse suivante :
secretariatgbba@gmail.com avant la date qui sera communiquée à la réunion des clubs en fin de saison précédente.

3/ La formule de la coupe est susceptible de changer chaque saison, en fonction des équipes inscrites, de la disponibilité des arbitres, du calendrier du championnat, etc.

4/ La formule choisie sera communiquée en début de saison par mail aux responsables des clubs.

5/ Le tirage au sort aura lieu lors de l'A.G.O. de début de saison.
Les représentants des club présents devront piocher une boule, contenant le nom d'une des équipes participantes, au hasard dans un récipient.
L'opération sera renouvelée jusqu' aux demi-finales

6/ L'enregistrement des matchs sera effectué après le tirage au sort.

7/ Les matchs seront communiqués au convocateur qui pourra ensuite convoquer les arbitres pour chacune des rencontres de coupe.

8/ Les clubs seront tenus de se mettre d'accord sur le jour et l'heure de la rencontre selon le week-end choisi dans le calendrier.

9/ Les clubs seront tenus de communiquer leur accord sur la date ainsi que l'heure de la
rencontre avant la date communiquée par le secrétariat du groupement.

10/ Le programme final sera ensuite envoyé et publié sur le site internet du groupement (www.gbba.be).

Formule de la coupe 2026-2027 – équipes masculines

11/ La coupe se déroule d'une façon tout à fait classique : à chaque tour un match « couperet » dont le vainqueur passe au tour suivant.

12/ Le tirage au sort est fait de façon aléatoire sans protéger d'équipes.

13/ Les équipes qui évoluent en division 2 et qui affrontent une équipe de division 1 débute la rencontre avec un avantage de 5 points.

Cette règle est d'application pour toute la durée de la coupe, finales incluses.

14/ Si la coupe devait débiter avec un nombre impair d'équipes, le vainqueur de la dernière édition serait « bye ».

De même si à l'issue d'un tour il y a un nombre impair de vainqueurs, le meilleur perdant serait repêché (meilleur coefficient entre points marqués et encaissés).

15/ Les frais d'arbitrage seront payés pour moitié par chacune des deux équipes en présence.

16/ Les joueurs des équipes inscrites en coupe devront être mentionnés sur la liste officielle à présenter aux arbitres avant la rencontre.

17/ Pour assurer un déroulement équitable de la coupe, les joueurs affiliés après le 31^{er} janvier ne pourront pas participer aux rencontres de coupe.

18/ Un appel d'offres sera lancé au sein du groupement afin de trouver un club qui organisera la journée des finales de coupes.

Trois matchs devront être planifiés d'office et dans cet ordre :

Match pour le trophée « Léon Jamar ». (équipes battues lors des demi-finales)

Match de la finale de la coupe féminine G.B.B.A.

Match de la finale de la coupe G.B.B.A. (équipes vainqueuses des demi-finales)

Afin d'étoffer la journée, un match supplémentaire (ex. amical) pourrait être ajouté au programme.

Dans ce cas, il serait ajouté au planning après accord du C.E., lors de l'élaboration du programme de la journée des finales de coupes.

A noter que si le coût de l'arbitrage des finales est à charge du G.B.B.A., le coût de l'arbitrage des matchs amicaux est à charge du Club organisateur.

Formule de la coupe 2026-2027 – équipes féminines

19/ La coupe ne comptant que 4 équipes participantes, les éliminatoires débiteront au niveau des demi-finales.

20/Un tirage au sort aura lieu lors de l'AG de début de saison.

21/ Les demi-finales se dérouleront en matchs aller et retour.

22/ La rencontre « aller » peut se terminer par un match nul.

Le match retour en revanche doit avoir une vainqueur, en cas de nouveau match nul des extra-time de 5 min seront joués jusqu'à ce qu'il y ait une vainqueur.

23/ Les matchs seront communiqués au convocateur qui pourra ensuite convoquer les arbitres pour chacune des rencontres de coupe.

24/ Les équipes vainqueurs des demi-finales joueront la finale de la Coupe G.B.B.A.
Il n'y a pas de rencontre de consolation

25/ Pour autant que besoin, il est rappelé que l'indemnisation des arbitres est à charge des équipes évoluant à domicile.